

**Université de Nantes**  
**UFR STAPS**

Année universitaire 2012/2013

1<sup>ère</sup> session, 1er semestre

Année d'études : **L3 MS**  
Enseignant responsable : **Benoît RENOUX**

Durée de l'épreuve : **1 heure 30**  
Documents autorisés : **calculatrice**  
**plan comptable**

**UE T5521C- *Connaissances juridiques, sociologiques et économiques (1)***  
**EC T5521C3 *gestion et comptabilité des services sportifs***

**Informations :** Le barème est indicatif  
La tva est à 19,6%

**Sujet :**

**DEFINITIONS 3 pts**

**Vous définirez les termes suivants :**

Ristourne  
Bilan  
Capitalisation

**COMPTABILITE GENERALE 5 pts**

**Vous enregistrez au journal les opérations suivantes : (sur annexe 1)**

- Achat de 560,00 € HT de fournitures de bureau
- Vente de 1250,00 € HT brut de marchandises, remise de 5 %
- Achat de 3 500 € HT de marchandises sous 1 % d'escompte, règlement immédiat par chèque.
- Réception de la facture d'assurance, 1 080,00 € HT réglée par chèque.
- Vente de 650,00 € HT de marchandises au comptant (par chèque)

**REGLES COMPTABLES 3 pts**

Il y a 7 ans de cela vous avez acquis un terrain boisé de 7 hectares au prix de 3000,00 € l'hectare dans le but d'y créer une activité d'accrobranche. Face au développement de la concurrence vous envisagez d'abandonner ce projet et estimez que la revente ne peut se faire qu'à 2000,00 € l'hectare.

L'année dernière vous avez acquis 1000 actions du groupe ACCORD à 72,00 € l'unité  
A ce jour elles valent 86,00 € l'unité

**A quelle valeur estimez-vous ces biens dans le bilan (patrimoine de l'entreprise) ?  
Quelle est la règle comptable que vous appliquez?**

### **AMORTISSEMENTS 2 pts**

Un bien mis en service le 1er juillet de cette année est amorti en linéaire sur 5 ans pour une valeur de 600,00 € au 31 décembre de la première année.

**Calculer la valeur d'acquisition HT de ce bien**

### **CALCULS FINANCIERS 2 pts**

Vous envisagez de placer de l'argent sur trois ans. Vous placeriez

- le premier janvier 2013 : 20 000,00 €
- le premier janvier 2014 : 5 000,00 €
- le premier janvier 2015 : 15 000,00 €

Vous pensez que les taux seront de 3,5 % pour l'année 2013 et de 4 % pour 2014 et 2015.

**De combien disposerez vous au 31 décembre 2015 ?**

### **SALAIRES 5 pts**

Vous venez d'accepter un poste dans un centre de loisirs dont l'activité est sujet à de fortes variations saisonnières. Vos conditions de travail qui figureront dans votre contrat de travail sont les suivantes :

du 15 avril au 15 octobre : 38 h de travail/semaine

du 15 octobre au 15 avril : 32 h de travail/semaine

**Calculez pour chacune des périodes votre temps de travail mensualisé**

Votre taux horaire sera de 10,50 €

**Calculez votre salaire de base pour chacune des périodes.**

**Quel est le prix horaire des premières heures supplémentaires ?**

Fin octobre, alors que vous êtes supposé effectuer 32 heures par semaine votre employeur vous demande de travailler exceptionnellement 2 heures de plus par semaine pendant les vacances scolaires de la Toussaint.

**Comment qualifiez-vous ces heures et à quel tarif doivent-elles vous être payées ?**

Vous bénéficierez au bout d'un an d'activité d'une prime d'ancienneté de 2% de votre salaire de base et d'un treizième mois versé pour moitié en juin et pour moitié en décembre.

Par contre vous ne pourrez pas prendre de congés pendant la haute saison c'est à dire entre le 25 juin et le 10 septembre.

**Ces conditions vous semblent-elles respecter la législation sociale ?**

**Quel sera votre salaire brut pour le premier mois de juin après un an d'activité ?**



**Université de Nantes**  
**UFR STAPS**

Année universitaire 2012/2013

1<sup>ère</sup> session, 1<sup>er</sup> semestre

Année d'études : *Licence 3 « Management du sport »*  
Enseignant responsable : *François Mandin*

Durée de l'épreuve : *1h30*  
Documents autorisés : *Tous documents*

*UEF T5521C- : Connaissances juridiques, sociologiques et économiques (1)*  
*EC T55212- : Droit de la consommation et services sportifs*

Sujet : cas pratique

La société « Altius Sport Events » organise des activités de loisir de pleine nature. Elle propose notamment des sorties en VTT, combinant initiation à la pratique du VTT et découverte de la nature. Les sorties sont encadrées par un salarié de l'entreprise. Le salarié est employé en qualité de guide « VTT Nature ». Le guide, bien qu'il ait une très bonne connaissance du VTT, n'a pas de diplôme spécifique. Il est vrai que le positionnement commercial de l'entreprise n'est pas le développement des activités physiques et sportives. L'entreprise a pour objet la découverte de la nature à partir notamment du VTT. C'est la raison pour laquelle, le chef d'entreprise ne s'est jamais préoccupé des dispositions du code du sport.

1 – Suite à un contrôle de la direction des sports, le chef d'entreprise a été informé que son entreprise constituait un établissement sportif. Il devait par conséquent en vertu des articles L. 322-3 et L. 322-4 du même code déclarer l'activité à l'autorité administrative dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat. S'il ne procédait pas à cette déclaration, l'administration l'a informé qu'elle pourrait, par application de l'article L. 322-5 du code du sport prononcer la fermeture de l'entreprise. Le chef d'entreprise ne comprend pas. Il pensait que la simple mise à disposition, par vente, prêt ou location, des VTT, même s'il y avait un accompagnement, ne suffisait pas à caractériser un établissement dans lequel sont pratiquées des activités physiques ou sportives. Il trouve l'interprétation de l'administration excessive.

Le directeur général vient vous voir pour savoir ce qu'il peut faire. Que lui répondez-vous ?

2 - A l'occasion d'une ballade, un client (A. Durand) chute sur un parcours pentu en sous bois et humide. Gravement blessé, il souhaite engager la responsabilité de l'entreprise pour obtenir réparation de son préjudice. Il estime que la société, organisatrice de la promenade, qui a perçu

pour réaliser sa prestation commerciale une somme de 40 euros, a manqué à ses devoirs en choisissant, en raison de la configuration du terrain, un itinéraire inadapté à ses aptitudes. Le client estime que la société lui a fait courir un danger exceptionnel. De son côté la direction commerciale de la société juge la demande injustifiée. Le client, sportif confirmé, connaissait l'itinéraire puisqu'il l'avait emprunté l'an passé dans les mêmes conditions.

Le directeur général vient vous voir pour savoir ce qu'il peut faire. Que lui répondez-vous ?

**Université de Nantes**  
**UFR STAPS**

Année universitaire 2012/2013

1<sup>ère</sup> session, 1<sup>er</sup> semestre

Année d'études : *Licence 3 Management du sport*  
Enseignant responsable : *Gildas LOIRAND*

Durée de l'épreuve : *1 heure30*  
Documents autorisés : *aucun*

**UEF T5521C : Connaissances juridiques, sociologiques et économiques (1)**

**EC T5521C1 : Sociologie des services sportifs**

**Sujet :**

Après avoir décrit l'espace de l'offre de services sportifs et précisé les différentes logiques d'action qui s'y expriment, vous montrerez, exemples à l'appui, si oui ou non ces logiques peuvent être considérées comme irrémédiablement opposées et contradictoires dès lors que l'on fait porter l'analyse au plus près des groupements sportifs.

**Consignes :**

Votre composition devra prendre la forme d'une dissertation de sociologie construite et argumentée qui exclura tout recours à des schémas.

**Université de Nantes**  
**UFR STAPS**

Année universitaire 2012/2013

1<sup>ère</sup> session, 1<sup>er</sup> semestre

Année d'études : *Licence 3<sup>ème</sup> année*  
Enseignant responsable : *Testevuide Serge*

Durée de l'épreuve : *2H00*  
Document autorisé : *aucun*

**UEF T5522C- : administration des services sportifs et connaissances des milieux**  
**EC T5522C3 : Stratégie et management**

**Vous devez traiter toutes les questions**

**Question 1 : connaissances relatives à la stratégie des organisations (11 pts)**

- a) Quelles sont selon Fayol, les 5 tâches importantes du dirigeant ? (2 pts)
- b) Quelle sont les principales caractéristiques d'une stratégie ? Expliquez en quoi une stratégie s'appuyant uniquement sur l'expérience professionnelle ne répond pas à ces caractéristiques.
- c) Qu'appelle t'on « chaîne de valeur » selon Porter. Quels sont les intérêts de ce type d'analyse ?
- d) Qu'est-ce qu'un DAS ? Comment peut-on caractériser un DAS organisé selon une logique de spécialisation ? Illustrez votre réponse.

**Question 2 : Réflexions sur les orientations stratégiques (9 pts)**

- a) Magretta (2012) distingue chez Porter deux conceptions de la concurrence ; présentez et comparez ces deux conceptions.
- b) Quels sont les 3 principes organisateurs d'un service public ? Caractériser et illustrez ces 3 principes dans le cas d'un service des sports d'un conseil général.
- c) Quelles sont les 3 dimensions de la performance d'un service public ? Expliquez et illustrez votre réponse dans le cas d'un service public de votre choix.

**Université de Nantes**  
**UFR STAPS**

Année universitaire 2012/2013

1<sup>ère</sup> session, 1<sup>ère</sup> semestre

Année d'études : *L3MS*  
Enseignant responsable : *Benoît Courant*

Durée de l'épreuve : *1h30*  
Documents autorisés : *Documents transmis durant les travaux dirigés*

**UEF T5522C- *administration des services sportifs et connaissances des milieux***  
**EC T5522C1 *politiques et organisation des collectivités locales***

Question n°1:

Identifier des compétences sportives attribuables à une commune, une intercommunalité, un département et une région.

Question n°2 :

A partir d'une identification du cadre juridique du service public du sport, vous présenterez ses principaux acteurs ainsi que leurs domaines, secteurs et territoires d'interventions.

Question n°3:

Pouvez-vous distinguer ce qui différencie une intercommunalité d'une commune ?

Question n°4:

Comment expliquer la diversité des interventions des collectivités dans le champ du sport ?

Question n°5:

Quelles sont les ressources humaines mobilisables par une collectivité lorsque celle-ci met en œuvre une politique sportive ? Vous pouvez appuyer votre argumentaire sur des exemples concrets.